

MODÈLE

Entente de participation - mentor et mentoré FHOSQ

Dans le cadre du projet de mentorat mis en place par la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ), les parties conviennent que les objectifs, principes et modalités suivantes serviront de ligne directrice pour leur relation mentorale :

Respecter le rôle et les limites de l'autre, de même que sa vie privée;
N'exiger aucune rémunération pour leur participation au programme;
Ne demander aucun remboursement de dépenses;

Objectifs et moyens

L'objectif de la relation mentorale est de partager l'expérience des deux parties sur les sujets suivants (énumérez les) :

Les rencontres se tiendront à la demande du mentoré qui en déterminera à l'avance le sujet précis. De façon générale, chaque rencontre sera d'une durée de heure (s) et se déroulera à la fréquence suivante : rencontre (s) par mois. Le lieu de la rencontre sera déterminé d'une rencontre à l'autre, mais les rencontres.....(type de rencontre) seront privilégiées.

Confidentialité et collaboration

Les informations discutées sont privées et doivent rester confidentielles. Cette confidentialité est réciproque et ne se retire pas à la période de la relation mentorale.

"Les connaissances et les informations transmises lors d'une relation mentorale respecteront les règles de la propriété intellectuelle et leur utilisation évitera tous conflits d'intérêts. C'est pourquoi le mentor et le mentoré conviennent de n'avoir aucune relation contractuelle d'affaires pendant toute la durée de leur relation mentorale."

"Les parties collaborent dans un climat de confiance en ayant des rétroactions régulières et directes. Si un désaccord ou mécontentement nuit à la qualité de la relation, chaque partie s'engage à s'en ouvrir à l'autre avant toute autre prise de décision."

"La relation mentorale est volontaire et repose sur un principe de non blâme. Le mentoré demeure le seul expert par rapport à sa situation, à ses choix et à ses prises de décision. Il en est donc aussi le seul responsable."

Arrêt (temporaire ou permanent) de la relation mentorale

Venant d'un engagement volontaire, si l'une des parties désire mettre fin à la relation mentorale, elle peut le faire avec ou sans raison. Elle s'engage à avertir l'autre partie par courriel, tel que discuté lors de la première rencontre. Les parties s'engagent aussi à faire part de cet arrêt à la FHOSQ dans les meilleurs délais. Les parties devront alors compléter le questionnaire individuel de fin de relation qui leur sera envoyé par la FHOSQ.

Si les deux parties mettent fin à la relation d'un commun accord, elles conviennent de faire une dernière rencontre en guise d'évaluation de leur relation. Une grille leur sera remise par la FHOSQ pour faciliter ce dernier échange.

De plus, la FHOSQ peut mettre fin au projet de mentorat et à la relation mentorale sans avis ni délai et sans responsabilité de sa part.

Les mentors et les mentorés dégagent la FHOSQ, ses employés et les membres du conseil d'administration de toutes responsabilités de quelque nature que ce soit découlant du programme de mentorat et de la relation mentorale.

X

Mentoré

X

Mentor

Une fois signé, le mentoré s'engage à envoyer une copie de ce document au mentor et à la FHOSQ.

SUGGESTION – QUELLES QUESTIONS POSER LORS DE LA PREMIÈRE RENCONTRE

Lors de la première rencontre, nous vous invitons à discuter des sujets suivants :

Si l'un de vous a déjà vécu une relation mentorale, discutez dès maintenant des actions qui ont fait de cette relation un succès (échec)

Qu'arrivera-t-il si l'un de nous ne peut pas se présenter à une rencontre ?

Quand et comment communiquerons-nous entre les rencontres ? - profiter de cette petite conversation pour échanger courriel et # de cellulaire, et définissez les limites de chaque moyen de communications. (appels, courriels, textos, heures "ouvrables", niveau d'urgence attendu)

Calendrier de rencontres ou planification de fois en fois?

Y a-t-il des sujets interdits?

- Quel est le niveau de confidentialité nécessaire ? Comment ferons-nous pour garder nos discussions confidentielles ?
- Quels sont nos objectifs individuels et communs dans cette relation ?
- Comment atteindrons-nous les objectifs de notre relation ? Comment mesurer notre progression vers ces objectifs ?
- Comment reconnaître et souligner nos réussites ?
- Combien de temps pensons-nous que notre relation mentorale durera ? Quand saurons-nous que nous sommes prêts à passer à autre chose ?
- Comment détermineront nous que cette relation mentorale doit se terminer ?
- Qu'arrive-t-il si l'un doit ou désire mettre fin à la relation avant que l'autre ne soit prêt ? Établir une procédure afin de se préparer "au pire".

Quels sont vos objectifs de carrière ?

- Objectifs professionnels à long terme du mentoré
- Objectifs professionnels à court terme du mentoré
- Vos moyens pour atteindre vos objectifs
- D'après le mentoré, quel aide pour lui donner le mentor pour atteindre ses objectifs
- D'après le mentor, quel aide pour lui donner le mentor pour atteindre ses objectifs
- Parcours professionnels du mentor
- Objectifs professionnels à long terme du mentor
- Objectifs professionnels à court terme du mentor